

Update de la pratique en 120 minutes!

La pandémie de coronavirus et ses implications sur la clôture des comptes et de l'audit

4 juin 2020 8:00–10:00 (formation continue en ligne)

Public cible

Auditeurs, conseillers

Objectifs et thème

L'ordonnance sur les cautionnements solidaires et l'ordonnance instaurant des mesures en cas d'insolvabilité ont pour objectif premier d'éviter que des entreprises saines avant la crise sanitaire relative au COVID-19 ne tombent en faillite en raison de cette crise.

Elles instaurent de nouveaux outils comme les «crédits transitoires COVID-19» et le «moratoire de l'art. 725 CO», avec leur lot d'avantages et d'obligations. Ainsi, les crédits transitoires COVID-19 éloignent le spectre du surendettement puisqu'ils ne sont pas considérés comme des capitaux étrangers dans les calculs liés à l'art. 725 CO. De son côté, le moratoire de l'art. 725 CO (ordonnance COVID-19 insolvabilité) permet de sursoir à l'avis au juge jusqu'au 20 octobre, sous certaines conditions évidemment.

La crise actuelle et le droit d'urgence soulèvent des questions spécifiques relatives au droit comptable et au droit de la révision. Ce séminaire/webinaire s'y consacre et thématise essentiellement les éléments suivants:

1. Crédits transitoires COVID-19:

- Définition et mécanisme
- Restrictions

2. COVID-19 et comptabilité

- Continuité de l'exploitation en période de crise
- Événement postérieur à la date du bilan
- Provisions et corrections de valeur
- Présentation des comptes annuels 2020

3. COVID-19 et révision des comptes annuels

- Diligences et contrôles relatives à la continuité de l'exploitation
- Moratoire de l'art. 725 CO; conditions et points d'attention
- Calcul de la perte de capital et du surendettement en présence de crédits transitoire COVID-19
- Vérification de la proposition d'emploi du bénéficiaire

Méthodologie

Brefs exposés accompagnés d'études de cas, discussions via la fonction chat.

Conférencier

Benjamin Chapuis, Expert-comptable diplômé, Associé, Qualité et Conseils Sàrl, Neuchâtel, Prof., Haute école de gestion Arc, Neuchâtel.



Benjamin Chapuis

Lien pour s'informer/se préparer

Page dédiée à la crise du coronavirus:
www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit1

Date

04.06.2020 8:00–10:00

Prix du séminaire

CHF 250.– non-membre
CHF 200.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version numérique)
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 2 heures par EXPERTSuisse.

Les formats en ligne proposés par EXPERTSuisse font l'objet d'un suivi professionnel et sont accompagnés de divers contrôles des connaissances